



Edition 2008

Le LOCA-PASS®

En 2007, près de 726 900 aides LOCA-PASS® ont été distribuées à 493 100 ménages. La part des ménages aidés est en hausse de 15% par rapport à l'année antérieure et a doublé par rapport à 2001. 46% des attributaires ont bénéficié des deux aides, 38% d'un dépôt de garantie seul et 15% d'une garantie de loyer seule. La proportion de doubles bénéficiaires est stable par rapport à 2006, mais a presque doublé depuis 2001. La part des bénéficiaires de la garantie de loyer seule a été multiplié par plus de quatre depuis la mise en place de l'aide.

52% des bénéficiaires de l'AVANCE LOCA-PASS® et 50% de la GARANTIE LOCA-PASS® sont âgés de moins de 30 ans. Ces proportions sont en diminution respectivement de 6 et 5 points par rapport à 2006.

L'occupation du parc social concerne 23% des bénéficiaires du dépôt de garantie et 37% des garanties de loyer, et ce dans des proportions similaires à 2006. La part du parc social a fortement diminué par rapport aux premières années de distribution de l'aide, le LOCA-PASS® étant attribué pour 61% des aides dans le parc social en 1999 contre 26% en 2007.

LES AIDES LOCA-PASS®

Le LOCA-PASS® a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement locatif, et se compose de deux aides gratuites, la GARANTIE et l'AVANCE LOCA-PASS®.

La GARANTIE LOCA-PASS® garantit les loyers et les charges pendant 18 mois en cas d'impayé, voire 36 mois dans le parc privé conventionné.

Cette aide s'adresse aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail, aux jeunes de moins de trente ans en recherche ou en situation d'emploi, et, depuis le dernier trimestre 2001, aux étudiants boursiers non salariés.

L'AVANCE LOCA-PASS® finance les dépôts de garantie lors de l'emménagement. Jusqu'au mois de juillet 2003, elle prenait la forme d'une avance, remboursable au départ du locataire. Depuis cette date, l'aide est accordée sous forme de prêt remboursable sur 36 mois maximum, avec un différé de trois mois suivant l'entrée dans les lieux.

Les bénéficiaires de cette aide étaient identiques à ceux de la garantie jusqu'à la convention du 21 décembre 2007 qui a généralisé l'avance à l'ensemble des locataires du secteur privé comme du secteur social, et ce à compter de la publication de la loi sur le pouvoir d'achat le 8 février 2008.

Les plafonds applicables aux LOCA-PASS® ont par ailleurs été alignés sur celui retenu pour la couverture des impayés de loyer du PASS-GRI®, à savoir 2 300 euros, à partir du 1^{er} mars 2008.

Ces aides sont distribuées selon le principe du droit ouvert, toute personne respectant les critères définis par l'UESL pouvant bénéficier de l'aide.

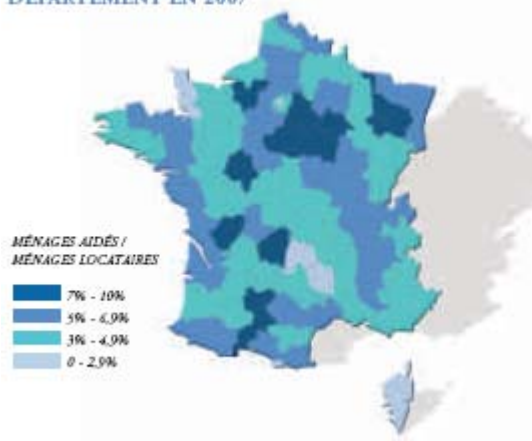


RÉPARTITION DES LOCA-PASS®
EN FONCTION
DES TYPES DE BÉNÉFICIAIRES
ET DE PARC EN 2007



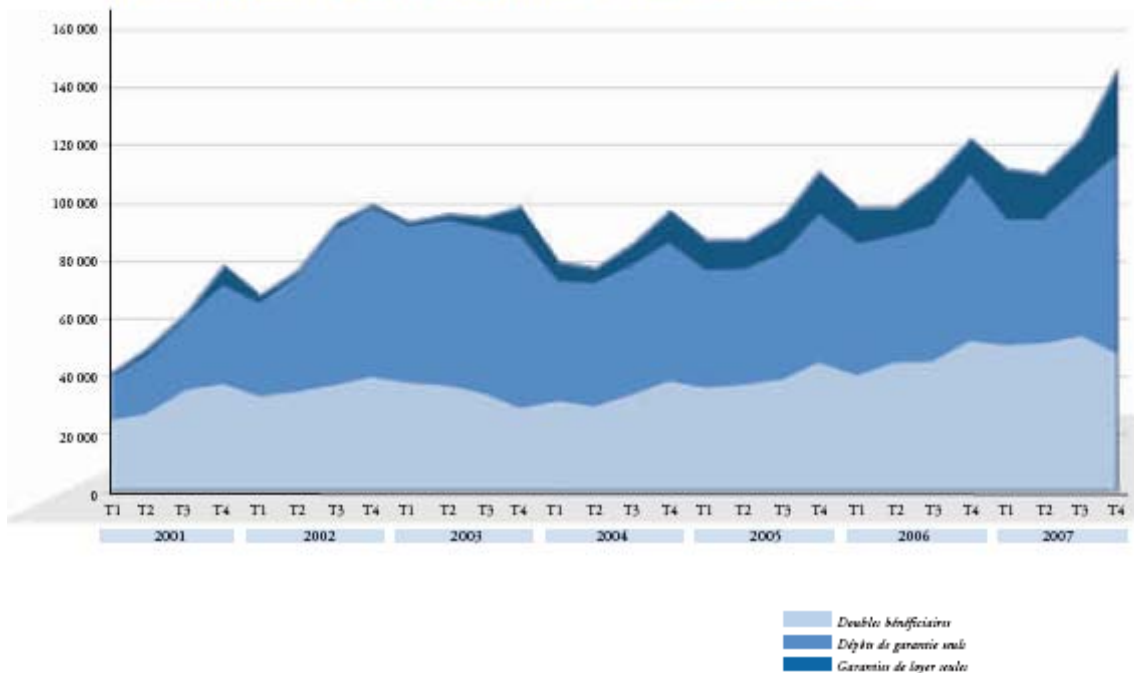
- Jeunes de moins de 30 ans - Parc social*
- Jeunes de moins de 30 ans - Parc privé*
- Autres bénéficiaires - Parc privé*
- Autres bénéficiaires - Parc social*

NOMBRE DE MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE
LOCA-PASS® POUR 100 MÉNAGES LOCATAIRES PAR
DÉPARTEMENT EN 2007





NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LOCA-PASS* - EVOLUTION TRIMESTRIELLE



RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE GARANTIE ET DES GARANTIES DE LOYERS PAR NATURE DE PARC DE LOGEMENTS

ANNÉE D'ATTRIBUTION	AVANCES LOCA-PASS*							GARANTIES LOCA-PASS*						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Parc social	45%	35%	28%	25%	23%	23%	23%	57%	52%	46%	44%	40%	38%	37%
Parc privé	49%	59%	66%	71%	74%	74%	73%	37%	42%	49%	51%	56%	59%	59%
Privé conventionné (hors Besson - De Robien)	5%	5%	3%	3%	3%	2%	2%	5%	5%	4%	4%	3%	3%	3%
Besson - De Robien	1%	1%	2%	2%	1%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%



En 2007, 54 000 ménages ont bénéficié d'une mise en jeu (dont 38 300 nouveaux), soit une hausse de 25% par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2007, on comptabilise 368 millions d'euros versés au titre de cette aide, soit 3% du montant total de l'engagement. Sur cette somme, 98 millions ont été recouvrés, soit 27% du total, et 14 millions ont été passés en perte, soit 4%.

